

Planification et gestion de l'éducation

IIEP-UNESCO

13 septembre 2021 – 13 mai 2022



APERÇU DU COURS



DATES

13 septembre 2021 –
13 mai 2022
(8 mois)

Avec des phases en
ligne et en présentiel



OBJECTIF

Renforcer les
compétences
fondamentales pour
la planification et la
gestion de l'éducation



PARTICIPANTS

- Planificateurs et gestionnaires de l'éducation impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques
- Fonctionnaires des ministères de l'éducation du monde entier
- Professionnels travaillant pour des ONG et des agences nationales ou internationales contribuant à la planification de l'éducation



COMPOSANTES CLÉ

- Planification de l'éducation aujourd'hui
- Formulation des politiques et stratégies
- Statistiques de l'éducation
- Diagnostic du secteur de l'éducation
- Conception des cadres organisationnels pour le suivi et l'évaluation des plans
- Visites de terrain pour étudier sur place le système éducatif français



INFORMATION PRATIQUE

Langue :

Français et anglais

Charge de travail :

15 heures par
semaine (phase en
ligne)

45 heures par
semaine (phase
résidentielle à Paris)

Inscription :

Date limite :

1^{er} septembre 2021

Introduction



L'Institut international de planification de l'éducation (IPE) de l'UNESCO est le seul institut dans le monde, qui propose une combinaison réussie intégrant à la fois formation en planification de l'éducation, recherche de pointe et développement des capacités en appui aux organismes éducatifs. Ces trois modalités d'action agissent en synergie pour transformer radicalement les organisations et les systèmes éducatifs, afin de les rendre plus efficaces, innovants et à l'écoute des besoins des sociétés.

Depuis plus de 50 ans, l'IPE est reconnu et respecté pour ses travaux de recherche et de formation en planification de l'éducation, dispensés aux planificateurs du monde entier. Aujourd'hui, l'Institut continue à enrichir son programme de formation, en adoptant les toutes dernières technologies de pointe et des techniques de recherche avancées.

La vision de l'IPE repose sur le principe selon lequel l'éducation est un droit fondamental de l'humanité. Personne, enfant, jeune ou adulte, ne devrait se voir refuser l'accès à une éducation qui lui permettra de vivre de façon décente, d'acquiescer et d'exercer des droits, et de jouer un rôle dans la société. Particulièrement soucieux de développer une éducation de qualité, l'IPE s'efforce d'offrir à tous des possibilités d'apprendre équitables et adaptées.

Une bonne planification de l'éducation doit être à la fois visionnaire et pragmatique. A partir de cette conviction, l'IPE défend une planification de l'éducation qui donne de solides fondations pour réformer et transformer les systèmes éducatifs. Dans le même temps, elle doit garantir l'égalité des chances aux enfants et aux jeunes.



Après ma formation, j'ai été plus impliqué dans la préparation du plan, j'ai intégré le groupe de travail de la formulation du PSE.

(Cambodge, ancien participant)



Le PSE


Composé d'une série de cours en ligne sur six mois, suivie d'une formation résidentielle de deux mois, le PSE permet aux participants d'acquiescer les principes de base de la planification de l'éducation : depuis le diagnostic du secteur, jusqu'à l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des plans. Le cours comprend des statistiques sur l'éducation pour la planification et la gestion, de la démographie et de l'évolution de l'aide au développement. Il comprend des visites de terrain avec exposé verbal et analyse sur place du système éducatif français.

Modalités d'apprentissage

Le PSE se fonde sur une approche d'apprentissage interactive et axée sur la pratique. Tout au long du programme, les participants sont invités à effectuer des exercices pratiques visant à mettre directement en application les compétences acquises.

La formation se décline selon :

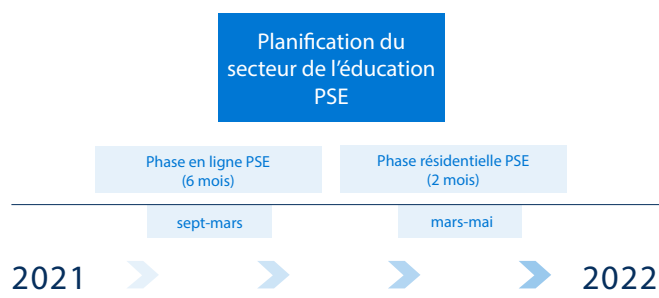
- **L'étude individuelle** des documents à lire, des vidéos et des présentations interactives participation à des discussions en ligne et réalisation de questionnaires individuels ;
- **La participation** à des réunions de groupe (essentiellement virtuelles), au cours desquelles les équipes préparent collectivement des activités de groupe sur la base de leurs réflexions et discussions ;
- **L'interaction** avec des experts internationaux et des participants d'autres pays par le biais de la collaboration directe et du partage d'expériences.

 **Veillez noter que les participants doivent disposer d'un accès fiable à Internet et répondre aux exigences décrites dans l'annexe " Configurations informatiques ".**

Évaluation et certification

Après avoir terminé avec succès le cursus, vous recevrez de l'IPE un Certificat international d'études avancées en planification du secteur de l'éducation. Si vous choisissez le PSE comme première étape vers le Programme de formation approfondie (PFA), vous aurez 5 ans pour finaliser les autres composantes du programme (PCS, Projet encadré et Projet final).

Structure du cours PSE



Conditions à remplir

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir au minimum trois ans d'expérience professionnelle dans des domaines liés à la planification et à la gestion de l'éducation ;
- être titulaire au minimum d'une licence ou d'un diplôme équivalent, de préférence dans un domaine en rapport avec l'éducation, l'économie ou les statistiques ;
- avoir une parfaite maîtrise (lire, écrire et parler couramment) soit du français, soit de l'anglais ;
- avoir une bonne connaissance des logiciels Word et Excel ;
- être dans la capacité de travailler pendant au moins cinq ans, de préférence dans la Fonction publique, le cas échéant.

Pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le formulaire en ligne sur le site web de l'IIPE : www.iiep.unesco.org. Vous y trouverez les informations nécessaires pour appuyer votre demande.

Candidature et admission

Tous les candidats doivent soumettre leur candidature en ligne et téléverser les pièces justificatives requises (passeport, diplômes, certificats linguistiques, etc.). Les fonctionnaires doivent avoir une autorisa-

tion de leur employeur et, dans la mesure du possible, de la Commission nationale pour l'UNESCO. L'IIPE examinera le dossier de candidature et les candidats seront informés par e-mail des résultats du processus de sélection.

Avant le 1er septembre 2021, les candidats admis doivent garantir les frais de participation, transférer les fonds à l'IIPE. Avant leur arrivée à Paris, ils doivent recevoir une autorisation pour leur dossier médical et obtenir un visa et une autorisation pour leur dossier médical. Ils doivent également avoir achevé avec succès la phase d'apprentissage en ligne.

96%

Appliquent les compétences dans leur travail quotidien

88%

Partagent les ressources du PFA

88%

Ont contribué aux processus de planification

CONTACT

Laura Paviot

Coordinatrice du cours Planification du secteur de l'éducation (UNESCO-IIPE)

E-mail: tep@iiep.unesco.org

Aide financière et bourses

N'étant pas un organisme de financement, l'IIPE ne peut apporter d'aide financière. Les candidats sont invités à adresser leurs demandes de bourse aux organismes compétents (ou à leur employeur, y compris s'il s'agit de ministères, d'organisations internationales ou d'ONG). Ces bourses sont généralement octroyées au titre des programmes de perfectionnement des ressources humaines ou de renforcement des capacités institutionnelles, financés par le gouvernement, les programmes de coopération internationale ou directement par des partenaires internationaux tels que les banques de développement, des agences bilatérales ou des fonds et programmes des Nations Unies.

Les États membres de l'UNESCO peuvent soumettre une demande de financement du Programme de participation via leur Commission nationale auprès de l'UNESCO. La procédure et le calendrier pour soumettre une demande de financement est disponible sur le site web de l'UNESCO.

Les candidatures des planificatrices sont vivement encouragées.

Logement

L'IIPE ne possède pas de logements pour les participants. Si les candidats admis en font la demande, il peut les aider dans leurs démarches pour trouver un logement, si le temps est suffisant.

Note: Le coût total de la participation à la session 2021-2022 du PSE s'élève à 12 460 € auxquels il faudra ajouter les frais de voyage.

Les fonds doivent être déposés sur le compte de l'IIPE avant le 1er septembre 2021.

Information financière

Le prix est de 12 460 € pour le PSE. Ce montant comprend :

I. Coût du programme ¹	Euros
Le coût du programme, matériel didactique inclus	6 300
Visites d'études	1 500
Frais administratifs	500
Coût total du programme	8 300

Les participants doivent ajouter les coûts liés à leur billet d'avion aller-retour et leur séjour à Paris, à savoir :

II. Frais du séjour à Paris	Euros
Visite médicale pour l'obtention du titre de séjour français	160
Allocation de subsistance mensuelle recommandée (2,000 € x 2 mois) ²	4 000
Coût total du séjour	4 160

III. Dépenses totales	Euros
Coût du programme	8 300
Frais du séjour à Paris	4 160
Total général	12 460

¹ Somme qui couvre les frais d'interprétation, de matériels de formation, et leur reproduction, et la mise en œuvre du cours. Les visites de terrain comprennent une visite d'étude qui comprend des visites d'école en France.

² Ces fonds peuvent être gérés soit par le participant, soit par l'IIPE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Site web de l'IIPE

<http://www.iiep.unesco.org/fr>

Configurations informatiques

La plateforme du Campus virtuel de l'IIPE est basée sur le système de gestion de l'apprentissage Moodle. Les participants doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions techniques suivantes :

Accessibilité	<p>Pour savoir comment l'IIPE s'efforce d'améliorer en permanence l'accessibilité de sa formation en ligne et ses politiques d'accessibilité, veuillez consulter https://cvi.iipe.unesco.org/login/index.php. Un lien vers l'accessibilité se trouve au bas de cette page.</p>
Navigateur	<p>La plateforme de l'IIPE (Moodle) est compatible avec la majorité des navigateurs. Ordinateur de bureau ou portable</p> <ul style="list-style-type: none"> – Chrome – Firefox – Safari – Edge <p>NOTE : Toutes les versions d'Internet Explorer doivent être évitées, de même que les versions plus anciennes de Safari (7 et plus.)</p> <p>Pour garantir une sécurité et une expérience utilisateur optimales, il est recommandé d'utiliser la version la plus récente de votre navigateur.</p>
Carte son, Écouteurs, haut-parleurs	<p>Pour écouter des vidéos, etc., votre ordinateur doit avoir une carte son et vous aurez besoin d'un casque d'écoute, d'écouteurs ou de haut-parleurs.</p>
Microsoft Word et Excel	<p>Plusieurs cours nécessitent le téléchargement de documents Word ou Excel. Si vous n'avez pas MS Office, vous pouvez télécharger Open Office, une suite logicielle gratuite qui vous permettra d'ouvrir et de modifier des fichiers MS Office.</p>
Adobe Reader	<p>Vous aurez besoin d'un visualiseur PDF pour ouvrir et visualiser les fichiers PDF. Vous pouvez télécharger gratuitement Adobe Reader https://get.adobe.com/reader/</p>
Connexion Internet	<p>Le fait d'avoir une connexion Internet haute vitesse vous permettra de bénéficier de toutes les ressources disponibles.</p> <p>Vitesse de connexion minimale recommandée : 500 Kbps.</p>
Appareils mobiles	<p>Bien que les cours de l'IIPE soient principalement conçus pour être suivis sur un ordinateur personnel, la conception du site et des pages de cours est réactive, ce qui signifie que vous pouvez également utiliser votre téléphone ou tout autre appareil mobile pour accéder aux cours, visionner des vidéos, lire et répondre aux messages des forums etc.</p>